

RÈGLEMENT N° 2016-345

AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2007-103 – AGRANDISSEMENT DE LA ZONE FORESTIÈRE 410 F

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Sept-Îles, à sa séance ordinaire du 10 décembre 2007 adoptait son règlement n° 2007-103 intitulé « Règlement de zonage »;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender ledit règlement de zonage afin d'agrandir la zone forestière 410 F à même une partie de la zone industrielle 408 I et des zones récréatives 401 et 405 REC;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par la conseillère Guylaine Lejeune pour la présentation du présent règlement lors de la séance ordinaire du 22 février 2016;

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le présent règlement modifie le règlement n° 2007-103 intitulé « Règlement de zonage »;
3. Le règlement n° 2007-103 est modifié afin d'agrandir la zone forestière 410 F à même une partie des zones 408 I (industrielle), 401 et 405 REC (récréative);
4. La zone 410 F est agrandie par l'ajout d'une partie du lot connu et désigné comme étant le lot n° 4 823 101 du cadastre du Québec et d'une portion du territoire appartenant au gouvernement du Québec, le tout tel qu'illustré en annexe « A » du présent règlement pour en faire partie intégrante;
5. L'extrait du Plan de zonage n° 2723, tel que modifié par le présent règlement et faisant partie intégrante du règlement de zonage, est joint en annexe « B » du présent règlement pour en faire partie intégrante;
6. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.
 - **PROJET DE RÈGLEMENT ADOPTÉ** 11 janvier 2016
 - **AVIS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PUBLIÉ** le 20 janvier 2016
 - **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION TENUE** le 10 février 2016
 - **AVIS DE MOTION DONNÉ** le 22 février 2016
 - **RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 14 mars 2016
 - **RÈGLEMENT RÉPUTÉ CONFORME** le 22 avril 2016
 - **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES DONNÉ** le 25 avril 2016
 - **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR** le 4 mai 2016
 - **ENTRÉE EN VIGUEUR** le 25 avril 2016

(signé) Réjean Porlier, maire

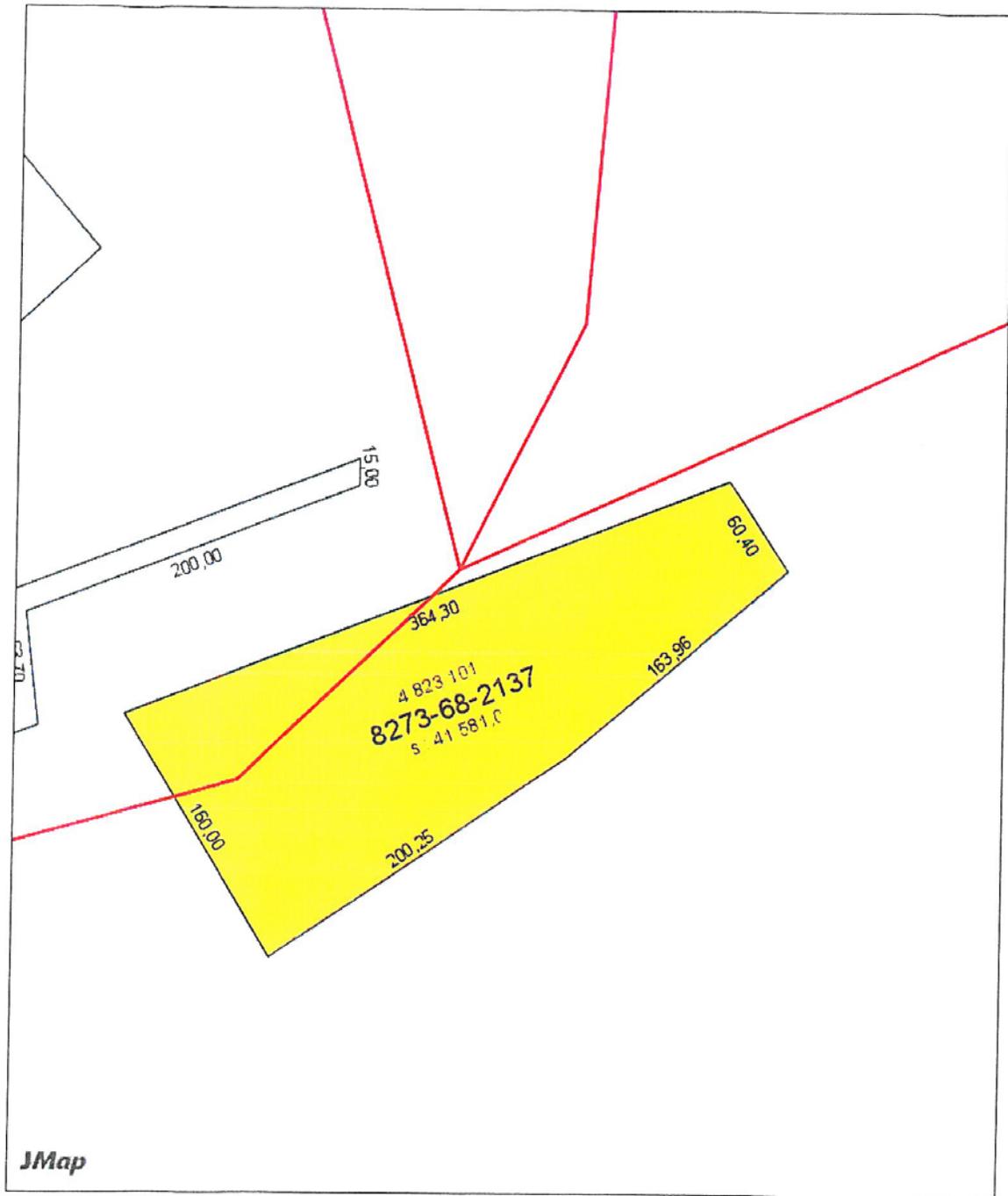
(signé) Valérie Haince, greffière

VRAIE COPIE CONFORME

Greffière

ANNEXE A

PLAN



Sept-Iles- 97007

Producteur: Denis Tétreault

Date: 26/11/2015

1:2859

ANNEXE B

EXTRAIT DU PLAN DE ZONAGE

